

FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE 041

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)

Réponses à certaines questions

Je n'ai pas pu assister à la consultation publique, où puis-je trouver la présentation de la rencontre?
Le document qui a été présenté à la séance d'information publique est disponible sur le site Web du CSSPO sous l'onglet info-construction/École secondaire 041 au lien suivant https://www.csspo.gouv.qc.ca/infos-constructions/ecole-secondaire-041/
Est-ce possible de recevoir l'enregistrement de la séance d'information du 4 octobre 2021 ?
Comme il a été mentionné lors de la séance d'information publique, l'enregistrement était pour des fins administratives et n'est pas disponible au public. Il sera d'ailleurs détruit une fois le bassin pour l'École secondaire 041 adopté par le conseil d'administration.
Comment sera formé le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire 041 ?
Une communication sera envoyée aux parents afin de connaître leur intérêt à participer au conseil d'établissement et la direction formera, ensuite, un conseil d'établissement provisoire.
Est-ce que l'École secondaire 041 aura un nom ?
Oui, la future École secondaire 041 aura un nom. La coutume au CSSPO veut que la direction de l'école travaille avec son conseil d'établissement pour organiser un concours afin de déterminer un nom; les parents et les élèves de l'école participent habituellement à ce concours.
Les bassins présentés en séance d'information publique le 4 octobre 2021 sont-ils officiels ?
Les bassins deviendront officiels lorsque le conseil d'administration les adoptera par résolution à la séance du 29 novembre 2021.
Quand l'École secondaire 041 sera-t-elle prête pour accueillir les élèves ?
L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée scolaire 2022-2023.
Quand débiteront les inscriptions ?
Les inscriptions débiteront en février 2022.
Quel sera le processus d'inscription pour un enfant qui fait partie du bassin de l'École secondaire 041 ?
Les informations concernant l'inscription des élèves du bassin de l'École secondaire 041 seront disponibles sur le site Web du CSSPO sous l'onglet info-parents/inscription des élèves.
Comment les élèves déjà inscrits dans une autre école pourront s'inscrire à l'École secondaire 041 ?
La réinscription se fera de façon électronique., comme cela se fait depuis quelques années pour tous les élèves du CSSPO.
Est-ce qu'il y aura une journée porte ouverte à l'École secondaire 041 pour les parents ?
Cette suggestion est présentement étudiée par le personnel du CSSPO.
Quel sera l'horaire de l'École secondaire 041 ?
L'horaire n'est pas encore déterminé. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future école 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/
Quels programmes/options seront proposés à l'École secondaire 041 ?
L'offre de cours sera déterminée par la direction de l'École secondaire 041 et l'équipe-école. Elle sera disponible avant la période d'inscription. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future école 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/
Le programme MAC (mesures d'aides et consolidation) en adaptation scolaire sera-t-il offert à l'École secondaire 041 ?
L'offre de cours sera déterminée par la direction de l'École secondaire 041 et l'équipe-école. Elle sera disponible avant la période d'inscription. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future école 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/

Le programme Explore-Action sera-t-il offert à l'École secondaire 041 ?
L'offre de cours pour la future École secondaire 041 sera déterminée par la direction de l'École secondaire 041 et l'équipe-école. Elle sera disponible avant la période d'inscription. Le programme Explore-Action est le programme régulier de l'École secondaire de l'Île.
Mon enfant est présentement en Sport-Arts-Études à l'École secondaire Mont-Bleu (Immeuble Asticou), est-ce qu'il pourra continuer sa formation même si sa nouvelle école de quartier est l'École secondaire 041 ?
Oui. Le programme Sports-Arts-Études est un programme offert par le CSSPO et est accessible à l'ensemble des élèves, peu importe le bassin de résidence. Votre enfant pourra rester en Sport-Arts-études à l'École secondaire Mont-Bleu (Immeuble Asticou). Les élèves qui désirent s'inscrire à ce programme devront en faire la demande et il y aura une sélection des élèves par la suite.
Qu'est-ce qu'un programme en adaptation scolaire ?
Ce programme est un parcours dont les attentes au niveau des apprentissages sont modifiées afin de répondre aux besoins des élèves. C'est un parcours où les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage cheminent dans le but d'obtenir une qualification spécifique.
Est-il possible d'inscrire mon enfant au programme PEI même si l'établissement qui offre ce programme n'est pas mon école de quartier ?
Le programme d'études PEI est un programme offert par le CSSPO et est accessible à l'ensemble des élèves, peu importe le bassin de résidence. Les élèves qui habitent le bassin de l'École secondaire Mont-Bleu, de l'École secondaire 041 et de l'École secondaire de l'Île doivent remplir le formulaire d'admission pour le PEI à l'École secondaire de l'Île alors que les élèves qui habitent le bassin de l'École secondaire Grande-Rivière ou celui de l'École secondaire 040 doivent remplir le formulaire d'admission pour le PEI à l'École secondaire Grande-Rivière. Il y aura une sélection des élèves par la suite.
Mon enfant veut aller dans un programme qui n'est pas offert à son école de bassin, peut-il faire une demande de choix d'école ?
Vous devez faire l'inscription de votre enfant à votre école de quartier et en même temps effectuer une demande d'admission au programme désiré. Les demandes seront traitées selon les dispositions prévues dans la Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires .
Y aura-t-il des classes d'accueil à l'École secondaire 041 ?
Non. À ce jour, il est prévu que les classes d'accueil restent à l'École secondaire de l'Île.
Y aura-t-il du support pour les élèves en difficultés d'apprentissage à l'École secondaire 041?
Oui, comme dans tous les établissements du CSSPO, il y aura du soutien qui sera offert aux élèves en difficultés d'apprentissage.
Les enfants dont les parents sont en garde partagée et qui ne résident pas dans le même bassin, ont-ils la possibilité choisir à quelle école secondaire ils désirent s'inscrire ?
L'école que fréquentera votre enfant est déterminée par l'adresse principale à son dossier d'élève. Ainsi, si l'école secondaire désirée ne correspond pas à l'adresse au dossier de l'élève, il est d'abord préférable de changer l'adresse au dossier de l'élève.
Y aura-t-il du transport pour les élèves de Chelsea qui fréquenteront l'École secondaire 041 ?
Un élève est admissible au transport lorsque la distance de marche se trouve à plus de 2 500 mètres de l'école, conformément à la politique sur le transport scolaire (30-20-20) et des Règles d'organisation du transport scolaire (30-20-50).
L'école est-elle impliquée dans l'élaboration des trajets marcheurs sécuritaires?
Le CSSPO travaillera en collaboration avec la Ville de Gatineau afin d'établir des trajets marcheurs sécuritaires.
Est-ce qu'un trajet dans le parc Central est prévu ?
L'aménagement d'un sentier dans le parc Central relève de la Ville de Gatineau.

Est-ce que le nouvel indice de défavorisation a été calculé pour les nouveaux bassins de population ?
Le redécoupage des bassins de population viendra assurément modifier les indices de défavorisation des écoles existantes. Cet indice est calculé par le ministère de l'Éducation. Les ressources et les services aux élèves seront ajustés en conséquence par le CSSPO.
Les élèves fréquentant l'École secondaire Mont-Bleu seront-ils obligés de faire deux rentrées ?
À ce jour, il est prévu que les élèves de l'École secondaire Mont-Bleu fassent une rentrée scolaire 2022-2023 d'abord à l'Immeuble Asticou puis qu'ils déménagent à l'Immeuble Mont-Bleu (incendié) en janvier 2023. Toutefois, suivant les commentaires reçus lors de la séance d'information publique et les consultations des conseils d'établissement des écoles concernées par la création du bassin de la future École secondaire 041, des mesures de transition sont actuellement à l'étude. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future École secondaire 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/
Un enfant qui fréquente une autre école secondaire (par exemple l'École secondaire de l'Île) peut-il continuer à cet établissement même s'il fait maintenant partie du bassin de l'École secondaire 041 ?
Il est prévu que les élèves qui appartiennent au bassin de l'École secondaire 041 fréquentent cette école. Cependant, suite aux commentaires reçus lors de la séance d'information publique et des consultations des conseils d'établissement des écoles concernées par la création du bassin de la future École secondaire 041, des mesures de transition sont actuellement à l'étude. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future École secondaire 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/
Y a-t-il un processus de transition pour les élèves finissants ?
Il n'y a pas de transition prévue à ce jour pour les élèves de 5 ^e secondaire transférés à l'École secondaire 041. Cependant, suite aux commentaires reçus lors de la séance d'information publique et des consultations des conseils d'établissement des écoles concernées par la création du bassin de la future École secondaire 041, des mesures de transition sont actuellement à l'étude. Nous vous invitons à suivre la page Web de la future École secondaire 041 qui sera disponible au lien suivant : https://www.csspo.gouv.qc.ca/etablisements-et-services/ecoles-secondaires/